



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE REGULIERE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 1ER OCTOBRE 1987, A 20H00.

Etaient présents:

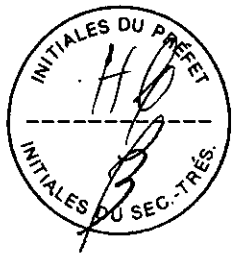
Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller suppléant
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Jacques Martin, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Jean Tanguay, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Paul Uttaro, conseiller suppléant
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et directeur général

Etaient absents:

Monsieur Marcel Dulude, conseiller (remplacé par monsieur Jean-Claude Beaudoin)
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller (remplacé par monsieur Pierre Beauregard)
Monsieur Yves Ménard, conseiller (remplacé par monsieur Paul Uttaro)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière, du 6 août 1987, de la séance spéciale du 12 août 1987 et de la séance régulière du 3 septembre 1987
3. Adoption du règlement #14-1 amendant le Schéma d'Aménagement
4. Plans et règlements d'urbanisme municipaux
5. Nomination du fonctionnaire désigné à Saint-Mathieu-de-Beloeil
6. Dérogation au R.C.I.: Sanico
7. Règlements d'emprunts
8. Comité "ad hoc" pour le budget 1988
9. Nomination d'un représentant au sein du Comité pour le parachèvement de l'autoroute 30
10. Nomination d'un représentant au sein du Conseil de la Société Montérégienne de Développement
11. Aide financière attribuée aux M.R.C.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

12. Plan de développement touristique de la Montérégie
13. Table de concertation des préfets de la Montérégie
14. Bordereau des comptes à payer
15. Correspondance
16. Affaires publiques
17. Varia
18. Levée de l'assemblée

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

87-1080

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les items suivants:

- 5.1 Nomination du représentant à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil au sein du C.C.A.
- 5.2 Nomination du représentant de la ville de Carignan au sein du C.C.A.
- 9.1 Nomination d'un représentant au sein du Comité de parachèvement de l'autoroute 30
- 17.1 Projet "Port Carignan"
- 17.2 Modification des limites de la zone industrielle sur Bernard Pilon

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE REGULIERE DU 6 AOUT 1987, DE LA SEANCE SPECIALE DU 12 AOUT 1987 ET DE LA SEANCE REGULIERE DU 3 SEPTEMBRE 1987

87-1081

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jacques Martin
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE les procès-verbaux de la séance régulière du 6 août 1987, de la séance spéciale du 12 août 1987 et du 3 septembre 1987, soient et sont adoptés tels que rédigés par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Messieurs les conseillers Michel Chapdelaine et René Gendron viennent occuper leur siège

ITEM 3. ADOPTION DU REGLEMENT #14-1 AMENDANT LE SCHEMA D'AMENAGEMENT

87-1082

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement a été adopté sous forme de règlement lors de la séance régulière du 5 mars 1987;



No de résolution
ou annotation

87-1082
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, monsieur André Bourbeau, nous a fait parvenir son avis conformément à l'article 27 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE suite audit avis et suite à des rencontres avec des représentants des principaux ministères concernés, le Conseil convient d'apporter des modifications au Schéma;

ATTENDU QUE conformément à l'article 28 de la Loi lesdites modifications doivent être apportées sous forme de règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé en ce sens par monsieur Michel Chapdelaine à la séance du 3 septembre 1987

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU par le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu QUE le règlement #14-1 amendant le règlement #14 Schéma d'Aménagement soit et est statué comme suit:

ARTICLE 1:

Le 4e point du 5e paragraphe de la 5e partie de l'article 3.4.1 (4e point, page 51) est modifié comme suit:

- . Abattage d'arbres: Partout (uniquement pour les motifs énumérés à l'article 4.6.6)

ARTICLE 2:

Le 3e point du 5e paragraphe de la 6e partie de l'article 3.4.1 (1er point, page 53) est modifié comme suit:

- . Abattage d'arbres: Partout (uniquement pour les motifs énumérés à l'article 4.6.6)

ARTICLE 2:

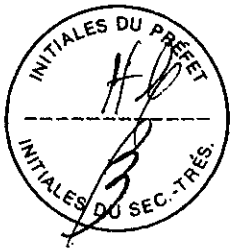
Le 3e point du 5e paragraphe de la 6e partie de l'article 3.4.1 (1er point, page 53) est modifié comme suit:

- . Abattage d'arbres: Partout (uniquement pour les motifs énumérés à l'article 4.6.6) sauf dans certains secteurs réservés uniquement à la conservation intégrale du milieu naturel, soit pour la recherche ou pour la fragilité du milieu.
(1)

ARTICLE 3:

Au 8e paragraphe de la 7e partie de l'article 3.4.1, (dernier paragraphe, page 54), après les mots "... dont les boisés, ajouter:

*du par
pour
le 10-5-88*



No de résolution
ou annotation

87-1082
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

où toutefois la coupe d'arbres sera permise dans le tracé des pistes existantes à l'entrée en vigueur du présent règlement, et ce, uniquement pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 4:

Le 3e paragraphe du 3e titre de l'article 3.4.3 (dernier paragraphe, page 67) est changé pour le suivant;

Les normes de la zone tampon visent principalement à interdire toutes constructions et seule la culture du sol est permise.

ARTICLE 5:

Le premier alinéa du premier paragraphe de l'article 4.4.1 (1er paragraphe, page 89) est changé pour l'article suivant:

En zone inondable, tous travaux de remblais sont prohibés sauf pour des mesures d'immunisation de constructions existantes ainsi que pour les constructions permises. Les remblais autorisés ne devront excéder le niveau du rez de chaussée de la construction et ne combler que les besoins immédiats d'immunisation de ladite construction.

ARTICLE 6:

Le 1er paragraphe de l'article 4.4.2 (dernier paragraphe, page 89) est changé pour le suivant:

Les dispositions du présent chapitre s'appliquent à la rivière Richelieu, aux lacs ainsi qu'aux cours d'eau verbalisés.

ARTICLE 7:

Le 8e paragraphe de l'article 4.4.2 (3e paragraphe, page 91) est changé par le suivant:

Bande de protection: Sur les rives du Richelieu et de tous les lacs, le couvert végétal doit être conservé sur une bande horizontale de cinq (5) mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. Toutefois, lorsque la dimension horizontale du talus excède cinq (5) mètres, l'aire de protection couvre l'ensemble du talus ainsi qu'une largeur de un (1) mètre à partir du haut du talus.

ARTICLE 8:

Ajouter les paragraphes suivants après le 8e paragraphe de l'article 4.4.2 (3e paragraphe, page 91)



No de résolution
ou annotation

87-1082
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

En bordure du Richelieu et de tous les lacs traversant des terrains et/ou lots faisant l'objet d'activités agricoles, le couvert végétal doit être conservé sur une bande horizontale de trois (3) mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. Toutefois, lorsque la dimension horizontale du talus excède trois (3) mètres, l'aire de protection couvre l'ensemble du talus ainsi qu'une largeur de un (1) mètre.

Sur les rives de tous les autres cours d'eau verbalisés, le couvert végétal doit être conservé sur une bande de un (1) mètre à partir du haut du talus.

ARTICLE 9:

Le 11e paragraphe de l'article 4.4.2 (6e paragraphe, page 91) est abrogé.

ARTICLE 10:

Le présent article entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 4. PLANS ET REGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

Le directeur général informe les membres du Conseil du travail à réaliser par chacune des municipalités lors de l'entrée en vigueur du Schéma. A cet effet un document sera expédié à chaque municipalité explicitant la position de la M.R.C. face à l'avis de conformité; les éléments devant se retrouver au plan et à la réglementation d'urbanisme; la position de chaque municipalité face au Schéma; l'encadrement régional préconisé par la M.R.C.

Sur le dernier point les membres du Conseil ont discuté de la possibilité d'engager un second coordonnateur au Schéma durant la période de réalisation des plans et règlements d'urbanisme.

ITEM 5. NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DESIGNÉ A SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

87-1083

ATTENDU la démission du fonctionnaire désigné de la municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil, monsieur Fernand Pépin;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit nommer sur son territoire un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu de Beloeil a nommé par résolution monsieur Philippe Grimard, inspecteur municipal;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 3.2.2 du règlement de contrôle intérimaire, la nomination du fonctionnaire désigné doit être autorisée par le Conseil de la M.R.C.



No de résolution
ou annotation

87-1083
(suite)

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean-Claude Beaudoin
APPUYE PAR Monsieur Jean Tanguay

ET RESOLU QUE le Conseil accepte la nomination de
monsieur Philippe Grimard à titre de fonctionnaire
désigné de la M.R.C. dans la municipalité de
St-Mathieu-de-Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

5.1 Nomination du représentant de la municipalité de
Saint-Mathieu de Beloeil au sein C.C.A.

87-1084

ATTENDU la démission du représentant de la municipalité
de Saint-Mathieu de Beloeil au sein du Comité
consultatif d'aménagement, monsieur Fernand
Pépin;

ATTENDU QUE ladite municipalité a nommé par résolution
monsieur Philippe Grimard comme représentant
au sein du Comité;

ATTENDU QUE le Conseil doit entériner cette nomination
conformément au règlement de régie interne du
Comité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean-Claude Beaudoin
APPUYE PAR Monsieur Jean Tanguay

ET RESOLU QUE monsieur Philippe Grimard soit nommé
représentant de la municipalité de Saint-Mathieu de
Beloeil au sein du Comité consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

5.2 Nomination d'un représentant de la ville de
Carignan au sein du C.C.A.

87-1085

ATTENDU la démission de la représentante de la municipa-
lité de Carignan au sein du Comité consulta-
tif d'aménagement, madame Noëlla Bisailon;

ATTENDU QUE ladite municipalité a nommé par résolution
monsieur Claude Lavoie comme représentant au
sein du Comité;

ATTENDU QUE le Conseil doit entériner cette nomination
conformément au règlement de régie interne du
Comité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépannier

ET RESOLU QUE monsieur Claude Lavoie soit nommé repré-
sentant de la municipalité de Carignan au sein du Comité
consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

87-1086

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 6. DEROGATION AU R.C.I.: SANICO

ATTENDU QUE la compagnie Sanico ou une de ses filiales procède actuellement à l'enfouissement de matériaux secs à Saint-Mathieu de Beloeil;

ATTENDU QUE cette activité va à l'encontre des dispositions du règlement de contrôle intérimaire et s'effectue sans les permis requis de la part du ministère de l'Environnement;

ATTENDU QU'un avis d'infraction a été signifié à l'intervenant et que ce dernier poursuit son activité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépannier
APPUYE PAR Monsieur Jean Tanguay

ET RESOLU DE mandater Me Armand Poupart, aviseur légal, d'invoquer à l'intervenant une mise en demeure l'enjoignant de cesser ses activités.

DE prendre les procédures légales qui s'imposent dans l'éventualité où le contrevenant ne respecte pas la mise en demeure.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 7. REGLEMENTS D'EMPRUNTS

Règlement #1305, de la ville de St-Bruno-de-Montarville

87-1087

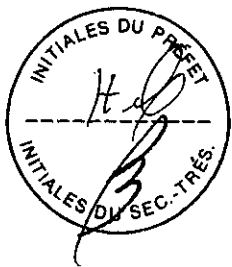
ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 18 septembre 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans une rue existante située en "zone blanche"



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

87-1087
(suite)

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean Tanguay
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1305 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 8. COMITE "AD HOC" BUDGET 1988

Afin de réaliser les prévisions budgétaires pour l'année 1987 et ce, en fonction d'objectifs particuliers et afin de dresser le bilan de la situation financière pour l'année 1987.

87-1088

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QU'un Comité "ad hoc" pour la réalisation des prévisions budgétaires 1987, soit formé.

QUE ledit Comité soit et est composé des membres du Conseil suivants, et ce, en plus de monsieur le Préfet, qui est membre d'office dudit Comité: messieurs Michel Chapdelaine, Marcel Dulude et Julien Bussière.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 9. NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU COMITE
POUR LE PARACHEVEMENT DE L'AUTOROUTE 30

87-1089

ATTENDU QUE dans le cadre du Sommet Montérégie 1987 le projet de parachèvement de l'autoroute 30 a été retenu en priorité;

ATTENDU QUE suite à l'initiative de la M.R.C. Beauharnois-Salaberry plus de cent personnes de divers organismes se sont réunies le 17 août dernier;

ATTENDU QUE suite à cette rencontre, il a été suggéré qu'un comité permanent soit formé;

ATTENDU QUE ledit comité est composé de vingt-sept représentants dont un pour chaque M.R.C. du territoire de la Montérégie

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépannier

ET RESOLU QUE monsieur Marcel Dulude soit et est nommé à titre de représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du Comité de parachèvement de l'autoroute 30.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

9.1 Délégation d'élus pour le parachèvement de l'auto- route 30

Monsieur le Préfet informe les membres du Conseil que le Comité du parachèvement de l'autoroute 30 organise une rencontre à Québec avec le Ministre des transports. Cette rencontre aura lieu le 7 octobre à 13h00 au Parlement et tous les élus de la Montérégie sont invités à y participer.

De plus pour appuyer le Comité dans ses démarches.

87-1090

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU d'aider financièrement le Comité du parachèvement de l'autoroute 30 en leur faisant parvenir la somme de 500.00 \$, montant demandé par le comité à toutes les M.R.C. de la Montérégie.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 10. NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL DE LA SOCIETE MONTEREGIENNE DE DEVELOPPEMENT

87-1091

ATTENDU QUE suite au Sommet Montérégie 1987 la Société Montérégienne de Développement a été créée;

ATTENDU QUE ladite Société a pour but d'assurer le suivi du Sommet et de s'impliquer dans les dossiers touchant l'ensemble de la Montérégie;

ATTENDU QUE ladite Société est administrée par un conseil formé de quarante-deux membres dont un élu municipal par M.R.C.;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant au sein de notre M.R.C.

EN CONSEQUENCE

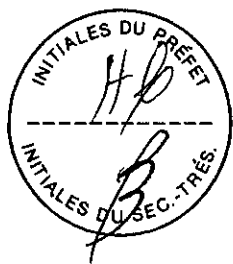
IL EST PROPOSE PAR René Gendron
APPUYE PAR Frédéric Trépannier

ET RESOLU QUE monsieur Michel Chapdelaine soit et est nommé comme représentant de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu au sein du conseil de la Société Montérégienne de Développement.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 11. AIDE FINANCIERE ATTRIBUEE AUX M.R.C.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la lettre du Ministre des Affaires municipales informant toutes les M.R.C. qu'elles pourront bénéficier d'une subvention annuelle de 70,000.00 \$ indexée, et ce, jusqu'au 31 décembre 1992.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 12. PLAN DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MONTEREGIE

Le direction général présente les grandes lignes du "Plan de développement touristique de la Montérégie" tel que dévoilé par l'Association touristique de la Montérégie à son assemblée générale du 22 septembre 1987.

ITEM 13. TABLE DE CONCERTATION DES PREFETS DE LA MONTEREGIE

Monsieur le Préfet fait rapport de la dernière assemblée de la table de concertation des préfets de la Montérégie qui s'est tenue en la M.R.C. de Rouville le 17 septembre dernier.

Le directeur général dépose à chacun des membres le procès-verbal de la réunion de la Table de concertation du 29 juillet dernier.

ITEM 14. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #67, de chèque #2918 à chèque #2936 et de chèque #S1239 à #S1275 au montant de 22,601.84 \$, soit et est adopté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 15. CORRESPONDANCE

- 1628 01-09-87 Résolution de la municipalité de SAINT-BASILE-LE-GRAND, accompagnant les règlements d'emprunts #413 et #414 pour avis du Conseil.
- 1629 02-09-87 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, sec.-trés. adjointe, ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, accompagnant deux résolutions pour la réfection de la Branche 10 et de la Branche 18 et sollicitant l'appui du Conseil de la M.R.C.
- 1630 03-09-87 Lettre de MADAME MARJOLAINE CHARPENTIER, ENTREPRISE MICHEL GAUDETTE INC., concernant les difficultés d'application du Programme P.A.R.C.Q.
- 1631 04-09-87 Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, dir. gén., MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant que monsieur Raymond Talbot n'est plus à l'emploi de la municipalité.
- 1632 04-09-87 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, dir. gén., U.M.R.C.Q., convoquant les membres à l'assemblée générale annuelle.

87-1092



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1633 04-09-87 Lettre de MONSIEUR ROBERT GRENIER, dir. gén., SOCIETE MONTEREGIENNE DE DEVELOPEMENT, invitant la M.R.C. à nommer un représentant au sein du Comité permanent pour le parachèvement de l'autoroute 30.
- 1634 09-09-87 Lettre de MADAME JOANNE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accompagnant le règlement de modification au Schéma d'Aménagement.
- 1635 16-09-87 Lettre de MONSIEUR ROBERT GERVAIS, agent, TRAVAUX PUBLICS CANADA, accompagnant une liste des propriétés fédérales sur notre territoire.
- 1636 16-09-87 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, dir. gén., CARIGNAN, accompagnant une résolution acceptant de payer le second versement de la quote-part soit 1,761.50 \$.
- 1637 16-09-87 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, dir. gén., CARIGNAN, accompagnant une résolution identifiant le nom du représentant de la municipalité au sein du Comité consultatif d'aménagement.
- 1638 17-09-87 Lettre de MONSIEUR PAUL THOUIN, coordonnateur, A.T.R.M., invitant le directeur général à participer à l'assemblée générale annuelle de l'Association.
- 1639 17-09-87 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accompagnant le programme de Travaux communautaires.
- 1640 18-09-87 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, sec.-trés. adjointe, ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous informant de la nomination de monsieur Philippe Grimard au poste de fonctionnaire désigné et de représentant au sein du Comité consultatif d'aménagement.
- 1641 18-09-87 Lettre de MADAME HELENE DRAPEAU, greffier, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, accompagnant le règlement d'emprunt #1305 pour avis du Conseil de la M.R.C.
- 1642 21-09-87 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous confirmant l'aide financière apportée aux M.R.C. pour les cinq prochaines années.
- 1643 21-09-87 Lettre de MONSIEUR ADRIEN OUELLETTE, service de l'administration, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant de sa présence au congrès de l'U.M.R.C.Q.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

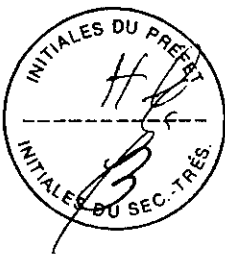
- 1644 22-09-87 Lettre de MONSIEUR JACQUES O'BREADY, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, permettant le dépôt du rôle de valeur locative de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil au plus tard le 1er novembre 1987.
- 1645 22-09-87 Lettre de MADAME ALINE SAINT-AMAND, conseiller spécial, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre résolution #87-1045.

PUBLICATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 1987

- L'évaluateur vol. 17, no. 2
été 1987
- Les nominations à l'ordre national
du Québec 1987
- Quorum vol. 12, no. 6
septembre 1987
- A la fine pointe du service
aux organisations
E.N.A.P.
- Gazette officielle du Québec no. 36
19 août 1987
- URBA septembre 1987
- L'informatiq
journal d'information de A.T.F.Q. 4ième année, vol. 2
publication trimestriel été - automne 1987
- Bélanger, Sauvé avocats vol. VII, no. 3
bulletin municipal septembre 1987
- Construire vol. 2, no. 4
publication de l'O.F.C.Q. août - septembre 1987
- Gazette officielle du Québec no. 37
26 août 1987
- Gazette officielle du Québec no. 38
28 août 1987
- Rapport préliminaire sur la délimitation
des circonscriptions électorales septembre 1987
- Les attitudes et les besoins des jeunes
face à leurs loisirs juin 1987

ITEM 16. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 17. VARIA

17.1 Projet "Port Carignan"

87-1093

ATTENDU la demande de modification au règlement de contrôle intérimaire, de la part de la ville de Carignan, afin de permettre la réalisation du projet "Port Carignan" dans une zone à récurrence de 20 ans;

ATTENDU QUE le Conseil à sa séance du 6 août 1987 a référé la demande au Comité consultatif pour fins de recommandations;

ATTENDU QUE ledit Comité, suite à l'étude du cas à son assemblée du 14 septembre, recommande au Conseil de ne permettre aucune intervention en zone de récurrence de 20 ans et de ce fait de ne pas modifier le règlement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépannier
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU de ne pas modifier le règlement de contrôle intérimaire pour permettre la construction dans les zones à récurrence de 20 ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

17.2 Modifications des limites de la zone industrielle sur Bernard Pilon

Monsieur André-Guy Trudeau, maire de Saint-Mathieu de Beloeil, dépose une demande d'appui afin de modifier le périmètre urbain de la zone industrielle sur la rue Bernard Pilon.

ITEM 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Avant de demander la levée de l'assemblée, monsieur le Préfet remercie monsieur Jean Tanguay, maire de Chambly qui ne sollicite pas un nouveau mandat, pour sa précieuse collaboration au cours des quatre dernières années.

87-1094

Une motion unanime de remerciement à l'égard de monsieur Jean Tanguay, est alors adoptée pour le Conseil.

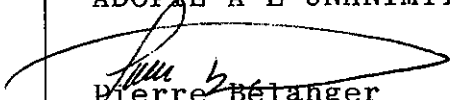
De son côté monsieur Jean Tanguay remercie les membres du Conseil pour leur appui et souligne combien sa participation à la M.R.C. fut pour lui une expérience enrichissante.


87-1095

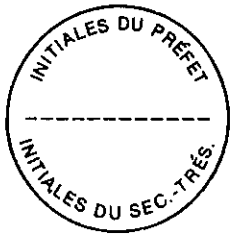
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean Tanguay
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE l'assemblée soit et est levée, tout les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**